

# RENSEIGNEMENTS CONCERNANT VOTRE COMPTE DE TAXES 2024



14 FÉVRIER 2024

## MODALITÉS DE PAIEMENT PAR MODE ÉLECTRONIQUE

### Via Internet

- ❖ Prévoir au minimum trois jours ouvrables avant que le paiement parvienne à la Municipalité. En cas de retard, des frais d'intérêt seront appliqués.
- ❖ Disponible pour les membres des Caisses Desjardins et les clients de la plupart des institutions bancaires (BNC, BMO, RBC, TD, Tangerine).

### Important

Choisir le fournisseur : Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague (Beauharnois) (tapez *Gonzague* dans la barre de recherche) et indiquer les **16 chiffres seulement** du numéro de matricule (commençant par un 5, 6 ou 7). Ce numéro est inscrit sur chaque coupon.

## AU COMPTOIR D'UNE INSTITUTION FINANCIÈRE

- ❖ Prévoir au minimum trois jours ouvrables avant que le paiement parvienne à la Municipalité. En cas de retard, des frais d'intérêt seront appliqués.

## PAR LA POSTE

- ❖ Faire parvenir **vos chèques postdatés** aux dates d'échéance de paiement.
- ❖ Libeller les chèques à l'ordre de :  
**Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague.**
- ❖ Joindre les coupons aux chèques.

## À L'HÔTEL DE VILLE

Au comptoir d'accueil situé au 4<sup>e</sup> étage du centre municipal, **par chèque(s) ou en argent comptant seulement.**

**AUCUN PAIEMENT PAR CARTE DE DÉBIT  
OU PAR CARTE DE CRÉDIT**

## ÉCHÉANCES DE PAIEMENT

Pour un compte de taxes de 300 \$ ou moins, en un seul versement, au plus tard le 18 mars 2024.

Pour un compte de taxes de plus de 300 \$, en trois versements :

- ❖ 1er versement : au plus tard le 18 mars 2024
- ❖ 2e versement : au plus tard le 18 juin 2024
- ❖ 3e versement : au plus tard le 18 septembre 2024

## CRÉANCIER HYPOTHÉCAIRE

Le propriétaire est responsable de s'assurer auprès de son créancier hypothécaire que les paiements relatifs au compte de taxes soient effectués aux dates d'échéance fixées.

## FRAIS DE GESTION

- ❖ Le versement de taxes impayées portera intérêt au taux de 12 % annuellement. **Si le versement n'est pas effectué à l'échéance, le total des taxes est dû plus les intérêts.**
- ❖ Des frais bancaires de 25 \$ seront facturés pour les chèques sans provision.

La loi prévoit que le propriétaire d'un immeuble est responsable des taxes, même s'il n'a pas reçu de compte. Si vous ne le recevez pas, veuillez contacter la Municipalité.

Un avis public est publié par la greffière-trésorière annonçant l'envoi des comptes de taxes.

## RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

Pour toute question additionnelle concernant votre compte de taxes, veuillez communiquer avec le service de l'administration / taxation au 450 371-0523, poste 223, ou par courriel à l'adresse : [administration@sldg.ca](mailto:administration@sldg.ca).



POUR TOUT SAVOIR  
SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE

140, rue Principale (4<sup>e</sup> étage)  
Saint-Louis-de-Gonzague (Québec) J0S 1T0  
Téléphone : 450 371-0523  
Télécopieur : 450 371-6229  
[info@sldg.ca](mailto:info@sldg.ca) [www.sldg.ca](http://www.sldg.ca)

## HEURES D'OUVERTURE

LUNDI AU JEUDI : 8 h à 12 h et 13 h à 16 h 45  
VENDREDI : 8 h à 12 h

## IMPORTANT : AVIS D'ÉVALUATION

Le rôle d'évaluation foncière répertorie toutes les propriétés de la municipalité. L'année 2024 marque la première année du nouveau rôle triennal 2024-2025-2026 déposé le 12 septembre 2023.

Le rôle d'évaluation est basé sur la valeur du marché des propriétés au 1<sup>er</sup> juillet 2022. Ces valeurs d'évaluation servent de base pour le calcul des taxes municipales pour les années 2024, 2025 et 2026. La valeur réelle d'une unité d'évaluation est établie en tenant compte du prix qu'il serait justifié d'exiger par le propriétaire et de payer par l'acheteur suivant la *Loi sur la fiscalité municipale du Québec*.

**Vous trouverez les informations concernant votre propriété sur la feuille verte intitulée **AVIS D'ÉVALUATION**, que nous avons jointe à votre compte de taxes 2024.**

**FIRME D'ÉVALUATION :** LBP évaluateurs agréés

2540, boul. Daniel-Johnson, Bureau 600, Laval (Québec) H7T 2S3, Téléphone : 1-877-700-4220

### **RÔLE D'ÉVALUATION EN LIGNE**

Vous pouvez consulter en ligne le rôle d'évaluation en cliquant sur le bouton **Portail de données immobilières**, sur la page d'accueil du site Internet de la Municipalité au [www.sldg.ca](http://www.sldg.ca).

### **DÉTAIL DE LA TAXATION**

<b>TAXE GÉNÉRALE</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Taxe foncière générale + Sûreté du Québec + Réfection des rues (règlement d'emprunt 23-173)	0,3626 \$ / 100 \$ d'évaluation	0,5602 \$ / 100 \$ d'évaluation
<b>SERVICES</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Ordures et accès écocentre	175 \$ / bac*	165 \$ / bac*
Écocentre seulement	45 \$ / u.o.*	40 \$ / u.o.*
Matières recyclables et organiques	135 \$ /u.o.*	140 \$ / u.o.*
Matières organiques seulement	70 \$ / u.o.*	45 \$ /u.o.*
Égout / Opération et entretien	185 \$ /unité	170 \$ / unité

*u.o. = unité d'occupation*

*\*Gestion des contrats par la MRC de Beauharnois-Salaberry*

### **DETTES / TAXES DE SECTEUR**

<b>RÈGLEMENT D'EMPRUNT</b>	<b>Taux 2024</b>	<b>Taux 2023</b>	<b>Dernière année de taxation</b>
#13-96 - Conduite sanitaire	10 \$/unité	20 \$/unité	2024
#09-70 - Réseau d'égout rue Sainte-Marie	6,57 \$/m.l.	6,57 \$/m.l.	2031
#16-123 - Mise aux normes des étangs	120 \$/unité	106 \$/unité	2044
# 22-163 - Émissaire et conduite de refoulement (égouts)	240 \$/unité	100 \$/unité	2048

## BUDGET 2024

Le budget pour l'année financière 2024 s'établit à 4 533 488 \$. Le conseil municipal a baissé le taux de taxation considérant que les valeurs des propriétés résidentielles avaient augmenté en moyenne de 60% par rapport à 2023.

**On parle d'une moyenne car l'augmentation varie pour chaque immeuble.**

Un IPC de 3.4% a été utilisé pour l'établissement de la taxe foncière, et ce pour tenir compte de la hausse des coûts de contrats et de l'indexation des prix annoncées par nos fournisseurs.

En ce qui a trait aux taxes de services et taxes de secteur, le conseil municipal n'a pas de contrôle sur ces coûts puisqu'il s'agit d'une refacturation directe au citoyen qui bénéficie du service et ou de l'infrastructure.